

Compte rendu conseil municipal du 23/03/2009

Absents : RUFFIER-BOUVET

Le conseil municipal prend acte de la démission de Sylvain BONNET Conseiller Municipal à compter de ce jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008-COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	440366.34	DEPENSES	531595.43
RECETTES	513362.69	RECETTES	89988.35
EXCEDENT EXERCICE	+72996.35	DEFICIT EXERCICE	-441607.38
RESULTAT DE CLOTURE	+166813.25	RESULTAT DE CLOTURE	-418759.39

AFFECTATION DE RESULTAT

Besoin de financement investissement	-418759.39
Restes à réaliser dépenses 2008	- 21402.00
Restes à réaliser recettes	+330000.00
Soit	-110161.39
Affectation en réserves R1068	+110162.00
Report en fonctionnement	+ 56652.00

BUDGET PRIMITIF 2009

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	600590	DEPENSES	682098
RECETTES	600590	RECETTES	682098

Les recettes de l'investissement sont :

Prélèvement de la section de fonctionnement pour l'investissement : 113068

Restes à réaliser : 330 000 (vente biens communaux+prévision prêt)

LES PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT :

Allées cimetièrè, passerelle, voirie, matériel, mobilier

LES QUATRE TAXES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle.

Vote du conseil municipal : pour 12, contre 0, abstention 0

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	83308.04	DEPENSES	21168.35
RECETTES	122065.76	RECETTES	44164.29
EXCEDENT EXERCICE	38757.72	EXCEDENT EXERCICE	22995.94
RESULTAT CLOTURE	242749.91	RESULTAT CLOTURE	163883.48

AFFECTATION DU RESULTAT

Fonctionnement report en recettes 242750.

Investissement

Restes à réaliser dépenses 31000
Résultat reporté recettes 132884

BUDGET PRIMITIF 2009

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	88781	DEPENSES	60083
RECETTES	343018	RECETTES	167936

Le conseil municipal décide de baisser les parties fixes « abonnements eau et assainissement »

Abonnement eau passe de 95 € à 73 €

Abonnement assainissement passe de 95 € à 72 €

Le prix du m3 reste fixé à 0.75 €/m3 pour l'eau et 0.40 €/m3 pour l'assainissement sachant qu'il y a 426 abonnés eau et 200 abonnés assainissement

Vote du conseil : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

INDEMNITES DES ELUS

A titre indicatif les indemnités maximales pouvant être allouées dans une commune de 1000 à 3499 habitants sont pour le maire 1613 € par mois et pour les adjoints 619 € par mois soit un total pour la commune de 41640 € par an.

Le conseil, décide d'allouer :

Le maire, PETIT François-Bernard : 1163 € par mois

Le 1^{er} adjoint, SERVIAN Bruno, 619 € par mois

Le 2^e adjoint, IMBERT Laurent, 460 € par mois

Le 3^e adjoint, QUAILLET Christel, 460 € par mois

Avec effet au 1^{er} avril 2009 soit un total pour la commune de 30588 € pour l'année 2009.

PRIMES AU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil décide d'inscrire 3000 € au budget 2009, et se réunira ultérieurement pour la mise en place des primes.

ONF

Le conseil décide de ne pas reconduire la mission de surveillance des espaces naturels des Monts du matin pour un montant de 470 €.

QUESTIONS DIVERSES

Association Montvendre sports et loisirs

Cette association demande :

-Participation de la commune au feu d'artifice de la vogue fin août, décision sera prise au vue du rapport moral et financier.

-Création d'un appenti de + de 20 m2 à gauche du local technique à la ZA l'Argot pour abriter la remorque frigo et les accessoires de la buvette, l'association apporte toutes les fournitures pour cette création et la commune ferait le nécessaire pour la demande de permis de construire.

Le conseil passe au vote : 7 pour, 4 abstentions, 1 contre.

DEMANDE DE Mme SALLES

Mme SALLES Valérie souhaite acquérir un impasse de 15 m2 entre sa propriété et celle de Monsieur BONNET Jean, situé grande rue,

Considérant que cette impasse ne représente aucun intérêt particulier pour la commune, le conseil décide de céder pour 500 € l'impasse à Mme SALLES Valérie

ANTENNE BOUYGUES-MODIFICATION DE LA CLAUSE INDEXATION

Une convention a été signée le 1/10/2003 avec Bouygues pour l'installation d'un relais au lieu-dit « L'osser ».

La redevance était indexée sur l'indice du coût de la construction et sera indexée sur l'indice de référence des loyers à compter du 1^{er} janvier 2010.

REFORME DES VACATIONS FUNERAIRES

Le conseil n'a jamais mis en place des vacations funéraires et décide de ne pas en appliquer .

SYNDICATS SISEV ET VEORE

Monsieur SAYN Pierre délégué fait un compte rendu des dernières réunions .

URBANISME

Le conseil examine les dossiers suivants :

Déclaration préalable, Association Diocésaine, création WC handicapé et servitudes salle existante

Permis de construire, CUNET Henri, quartier Blagnat, couverture piscine

Déclaration préalable, MOUNIER Agnés, le Devés, panneaux solaires.

